

Fresque plafond théâtre

Conseil Municipal

► SÉANCE DU 15 JUIN 2020



L'an deux mille vingt, le quinze juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 9 juin 2020.

Étaient présents : M. Alexandre GAUTHIER, Mme Christine SCHMITT, M. Philippe DUVERNOY, Mme Annie VITALI, M. Philippe TISSOT, Mme Léopoldine ROUDET, M. Christophe FROPPIER, Mme Ghénia BENSAOU, Adjoint
M. Louis CUENIN, Mme Evelyne PERRIOT, Mme Chantal MULÉ, M. Frédéric ZUSATZ, Mme Anne POCHOUNY, Mme Gisèle CUCHET, M. Rémi PLUCHE, M. Olivier TRAVERSIER, M. François CAYOT, Mme Patricia LAURENCY, M. Gilles MAILLARD, M. Karim DJILALI, Mme Nora ZARLENGA HAGA, M. Olivier GOUSSET, Mme Hélène HENRIET, M. Eddie STAMPONE, Mme Priscilla BORGERHOFF, Mme Alixia BEAUTÉ, M. Bernard LACHAMBRE, M. Eric LANCON, M. Alain PONCET, Mme Myriam CHIAPPA KIGER, Mme Sidonie MARCHAL, M. Denis SOMMER, Mme Céline MZOUGH, Conseillers Municipaux

Était excusé : M. Philippe BRUYERE avec pouvoir à Mme Marie-Noëlle BIGUINET

Secrétaire de séance : Mme Alixia BEAUTÉ

Assistaient à la réunion les fonctionnaires suivants :

Mme Célia BERGOUNIOUX-EVEN – Mme Marie-Laurence BART – Mme Dina CIANI – Mme Cécile FERRARI – Mme Laëtitia LOCKERT – Mme Sylvie GRAU – Mme Véronique MARIZIER – M. Lilian DE SOUSA – Mme Marine ROCHET

Madame le Maire

Bonjour à toutes et à tous. Je déclare notre séance ouverte. Je crois qu'à peu près tous les élus sont présents hormis Philippe BRUYÈRE qui m'a donné sa procuration.

Le secrétaire de séance sera notre benjamine à savoir Alixia BEAUTÉ.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 26 mai est en cours de retranscription, il vous sera communiqué la prochaine fois.

Vous avez chacun une petite bouteille de gel hydroalcoolique, je vous demanderai de ne pas l'emporter à la fin de notre séance, parce que l'on récupère pour la prochaine fois. Ce sont surtout les petits flacons que l'on récupère parce que c'est de plus en plus difficile d'en avoir.

Nous passons à la question n 1 « Conseil Municipal – Règlement Intérieur ».

1. CONSEIL MUNICIPAL – RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame Marie-Noëlle BIGUINET présente la question :

Je ne vous le relis pas, je pense que chacun et chacune d'entre vous a pu en prendre connaissance, s'en inspirer. Il est sensiblement le même que celui que nous avons adopté en mars 2014, il régit bien sûr la tenue des séances du Conseil Municipal. Il parle, bien sûr du budget et des commissions et également de la communication.

Avez-vous des remarques à ce sujet ? Monsieur LANÇON.

Monsieur Éric LANÇON

Je vais plutôt étendre le propos. On installe pour six ans une nouvelle mandature, un nouveau Conseil Municipal, on va donc régulièrement se rencontrer, se confronter, être d'accord, s'affronter, donc, c'est un moment important. Je voulais un peu étendre le propos que j'aurais sur ce premier rapport, sur la vie démocratique, on va essayer de mettre en place, progressivement, entre nous, je n'ai pas voulu le faire à la première séance d'installation, ce n'était pas le moment évidemment de développer ces propos, mais je vous avais fait une demande écrite, vous m'avez répondu, je vous en remercie d'ailleurs, je remercie aussi beaucoup les services puisqu'ils m'ont renvoyé jeudi soir très tard à 21 heures, quelques heures après avoir posté sur Facebook, une déclaration. Donc, le premier point, c'est pour dire que j'ai attendu un mois, c'était un courrier plutôt amical, il n'y avait aucune attaque personnelle de rien, c'était simplement une demande d'information et si j'en reparle ici, c'est que le droit à l'information, ici, dans notre Conseil est important. Les nouveaux élus de la Majorité seront régulièrement informés parce qu'ils font partie de la Majorité nous autres, de l'Opposition, si vous voulez voir notre rôle uniquement se limiter à l'opposition, ne nous informez pas, c'est la manière la plus simple. Par contre si vous nous informez, on ne sera peut-être pas d'accord non plus, mais on sera peut-être plus à même de discuter, d'échanger et d'avoir des propositions. C'est le premier point. Nous trouvons dommageable, je parle au nom de mes quatre collègues ici, je crois qu'il faut également nous informer de cette période particulière. Nous n'avons jamais rien mis sur les réseaux sociaux, nous ne nous sommes pas exprimés, tous propos toutes déclarations qui pourraient un peu semer la zizanie ou quoi que ce soit dans cette période qui est très particulière. Mais de votre côté, informez-nous, par exemple, il y a eu de nombreuses commémorations officielles. On est toujours gêné d'apprendre par la presse ou par les réseaux sociaux, qu'il y a eu telle ou telle commémoration. On ne demande même pas d'y être, mais informez-nous, cela me semble important. On est des élus, comme vous, et à ce titre-là, on est dans l'opposition et on sera d'accord, il est fort possible d'ailleurs, qu'aujourd'hui, on soit d'accord avec tout. Mais cela me semble nécessaire.

La dernière revue municipale, je pense que c'est sûrement une maladresse, j' imagine déjà la réponse que vous allez nous apporter. Vous avez des droits évidemment, mais vous avez des devoirs. Nous avons regretté page 11, vous êtes intervenue en tant qu'élue, c'est sûrement votre droit, page 2, vous êtes intervenue comme Maire. Vous allez nous répondre que cela n'avait encore pas été voté au Conseil Municipal, puisque l'on va voter cette tribune, mais au-delà de cette réponse que vous allez nous apporter, on a été gêné aux entournures, cette confusion de genre entre le Maire qui se déclare le Maire

de tous les Montbéliardais, c'est ce que vous mettez dans votre page 3 et puis dans votre page 11, si je reprends vos propos : « Je remercie tous les électeurs et électrices qui nous ont ainsi offert une vraie reconnaissance ». Là, vous ne remerciez, malheureusement que ceux qui vous ont élue, cette « victoire magnifique », je reprends vos termes. Je vais être très concret, « une victoire sans appel », « Une belle victoire » que nous n'avons jamais remise en cause et que nous ne remettrons pas en cause. Mais d'un côté vous êtes le Maire de tous les Montbéliardais et ici, vous remerciez déjà les 54 % qui vous ont élue.

La loi rappelle que « Tout propos à caractère promotionnel en faveur d'un candidat, publié dans un bulletin municipal, peut être interprété comme l'octroi d'un avantage constitutif d'un financement illégal de campagne par une personne morale ». Pourquoi je dis cela ? Parce que c'est la loi. Parce que, tout simplement à la fin, même pas entre les lignes, vous explicitez clairement votre volonté d'être Présidente de l'Agglomération, évidemment. Nous n'allons surtout pas déposer plainte, loin de là cette idée mais nous allons quand même envoyer une lettre à Monsieur le Préfet, pour que l'on commence sur des bases saines. Vous nous connaissez maintenant, nous sommes deux de l'ancienne opposition, je ne crois pas que l'on ne vous ait jamais fait beaucoup de coups tordus. Nous demandons cela parce que l'on pourrait assimiler cela à une sorte de mépris. Est-ce que dans le monde nouveau, dans lequel nous entrons, on pourrait changer et puis, je vous rappelle que votre liste, me semble-t-il, votre titre de liste, c'était « renouveau ». Essayez de mettre en acte vos paroles pour que le renouveau soit également ici, dans la vie démocratique que l'on va avoir et surtout, vous l'avez bien compris sur l'information.

Merci Madame le Maire.

Madame le Maire

Merci Monsieur LANÇON. Depuis trois ans, nous sommes dans un monde nouveau, qui devait être bien mieux que le monde des anciens, et puis on voit un peu ce que cela donne maintenant et parfois, on se dit que le monde ancien n'avait pas que des défauts.

Et je ne répondrai pas sur tout, mais je répondrai sur l'information. Bien sûr que nous essayons d'informer au maximum toute la population et nos collègues élus qu'ils soient dans la Majorité ou dans l'Opposition, mais vous avez parfaitement compris que la période qui vient de s'achever de ces trois mois, est une période qui était tout à fait particulière et inédite, qui nous a obligés à travailler de manière différente par rapport à ce que nous avions l'habitude de faire : de réorganiser l'ensemble des services de la collectivité, à la fois à l'intérieur de la Ville et aussi en télétravail et bien sûr qu'il y a des choses sur lesquels nous avons peut-être été moins attentifs que d'autres.

Quant aux commémorations officielles, elles sont extrêmement réglementées comme vous le savez, l'affaire du COVID et du virus, nous avons eu des ordres, des contre-ordres et des contre-ordres d'ordres, au cours de ces dernières semaines. Je vais vous donner un exemple : le 8 mai, il ne devait pas y avoir de commémorations du tout, ensuite, nous avons reçu un courrier, comme quoi, le Maire pouvait être présent, seul, ensuite, le Maire pouvait être présent avec un représentant de l'État et puis ensuite, il pouvait y avoir un Parlementaire. Pour le 8 mai, il y a eu cinq courriers en quatre jours. Donc, à un moment, on ne s'y retrouvait plus, on a essayé de travailler avec bon sens, c'est tout, en se disant : « Il faut faire ces commémorations, mais on doit, bien sûr respecter les distances physiques et ne pas être trop nombreux.

C'est tout ce que je répondrai sur vos interventions. Bien sûr que pendant ces six années, vous l'avez vu, j'ai et nous avons été les élus de tous les Montbéliardais, quelle que soit l'origine de leur vote. Il y a la campagne électorale et une fois la campagne passée, c'est la ville et l'intérêt de nos habitants qui comptent avant tout.

Monsieur SOMMER.

Monsieur Denis SOMMER

Oui, merci pour ces explications. Simplement une remarque sur ce règlement intérieur, qui me paraît importante : dans le règlement intérieur ; il est dit que le Conseil Municipal désigne en son sein, les membres des commissions. Je trouve cette démarche trop réductrice et je pense que dans une période où l'on a besoin d'associer les habitants à la vie municipale, il serait judicieux d'ouvrir les commissions

municipales, je ne sais pas dans quelle proportion, cela se discute, mais je pense que cela serait bien de le faire. Vous allez me répondre : « Oui, mais il y a les conseils citoyens, les conseils de quartier et je fais des réunions publiques dans les quartiers... etc ». Mais ce n'est pas la même chose. Parce que, très souvent, en réalité, ces réunions servent à quoi ? À valoriser ou expliquer les décisions qui ont été prises par les élus. Ce qui est intéressant, c'est quand les citoyens eux-mêmes peuvent, d'une part, mieux comprendre comment fonctionne une collectivité, c'est une dimension formatrice que d'être membre d'une commission, et puis, ensuite de prendre part à la réflexion, sinon aux décisions, puisqu'évidemment, le vote ne peut être que consultatif dans ce cas-là, mais en tout cas, on a des citoyens qui peuvent venir de tous les quartiers et qui se forgent une idée plus précise de ce qu'est la vie municipale, la manière dont elle est organisée et je crois qu'ils peuvent être, aussi auprès des habitants qui les entourent, porteurs d'un discours qui soit plus positif sur le fonctionnement d'une collectivité comme la nôtre.

Madame le Maire

Merci. Je voudrais bien, l'un et l'autre que vous ne disiez pas « Je sais ce que vous allez me répondre » parce que vous ne savez pas du tout ce que je vais vous répondre, surtout en la matière, donc, ce n'est pas la peine d'imaginer des choses. Figurez-vous que j'ai demandé aux services de travailler sur cette question, parce que l'ouverture des commissions, moi, j'ai connu cela de 2001 à 2008 quand j'étais Adjointe de Louis SOUVET, elles étaient ouvertes à un certain nombre de personnes qui n'étaient pas élues. Alors, évidemment, dans un respect du nombre de personnes de la Majorité et de l'Opposition, il ne s'agit pas d'ouvrir à cinquante personnes parce que cela serait la foire et cela serait impossible de travailler, mais j'ai demandé aux services de travailler sur cette question, parce que je pense que cela peut avoir un intérêt. Et donc, ils sont en train d'y travailler. Maintenant je rappelle quand même que les élus sont les élus. Ils ont un rôle à jouer, ils ont été élus par la population et ce sont les élus qui décident. Nous allons voter sur ce règlement si vous le voulez bien.

Monsieur Denis SOMMER

Est-ce que j'ai dit le contraire de ce que vous venez de dire ? J'ai dit que les citoyens qui étaient là avaient forcément un rôle consultatif. Ce ne sont pas eux qui décident, ce sont les élus.

Madame le Maire

Denis SOMMER, je ne souhaite pas que l'on commence les débats en s'interpellant comme cela. Cela fait six ans que l'on travaille de manière respectueuse, quand on s'adresse les uns aux autres, pas question de se couper la parole et de faire de grands discours. On est là pour travailler, je viens de dire oui aux propos qui ont été les vôtres, on ne va pas en parler pendant deux heures. Maintenant, nous allons voter.

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	35
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n 2 « Commissions Municipales - Création et nomination des membres ».

2. COMMISSIONS MUNICIPALES – CRÉATION ET NOMINATION DES MEMBRES

Madame Marie-Noëlle BIGUINET présente la question :

Si vous êtes d'accord, nous voterons à main levée. Est-ce qu'il y a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Je n'en vois pas.

Je vais vous proposer les noms qui ont été présentés, à la fois pour la Majorité et pour l'Opposition :

Commission 1 : Finances – Ressources Humaines – Moyens Internes – État Civil

- Marie-Noëlle BIGUINET, Présidente
 - Alexandre GAUTHIER
 - Christine SCHMITT
 - Philippe DUVERNOY
 - Annie VITALI
 - Christophe FROPPIER
 - Léopoldine ROUDET
 - Philippe TISSOT
 - Ghénia BENSAOU
 - Eddie STAMPONE
- Pour la liste « Montbéliard en commun écologique et solidaire »
- Myriam CHIAPPA KIGER
 - Éric LANÇON
- Pour la liste « Montbéliard Au Cœur »
- Céline MZOUGH

Commission 2 : Économie – Commerce – Tourisme – Animation – Sports – Vie associative – Culture, Patrimoine – Relations Internationales

- Marie-Noëlle BIGUINET, Présidente
 - Christine SCHMITT
 - Christophe FROPPIER
 - Alexandre GAUTHIER
 - Philippe TISSOT
 - Priscilla BORGERHOFF
 - Évelyne PERRIOT
 - Frédéric ZUSATZ
 - Nora ZARLENGA HAGA
 - Chantal MULÉ
 - Hélène HENRIET
 - Patricia LAURENCY
 - Anne POCHOUNY
- Pour la liste « Montbéliard en commun écologique et solidaire »
- Myriam CHIAPPA KIGER
 - Sidonie MARCHAL
- Pour la liste « Montbéliard Au Cœur »
- Denis SOMMER

Commission 3 : Enfance – Jeunesse – Affaires Scolaires – Enseignement supérieur – Emploi – Formation – Vie des Quartiers – Affaires Sociales

- Marie-Noëlle BIGUINET, Présidente
 - Alexandre GAUTHIER
 - Léopoldine ROUDET
 - Annie VITALI
 - Ghénia BENSAOU
 - Karim DJILALI
 - Priscilla BORGERHOFF
 - Alixia BEAUTÉ
 - Évelyne PERRIOT
 - Chantal MULÉ
 - Hélène HENRIET
 - Gisèle CUCHET
 - Anne POCHOUNY
- Pour la liste « Montbéliard en commun écologique et solidaire »
- Bernard LACHAMBRE
 - Éric LANÇON
- Pour la liste « Montbéliard Au Cœur »
- Céline MZOUGH

Commission 4 : Aménagement Urbain – Urbanisme – Voirie – Réseaux – Propreté – Environnement – Espaces verts – Développement Durable – Prévention – Sécurité – Logement

- Marie-Noëlle BIGUINET, Présidente
- Philippe DUVERNOY
- Christophe FROPPIER
- Eddie STAMPONE
- Gilles MAILLARD
- Philippe BRUYERE
- Rémi PLUCHE
- Olivier TRAVERSIER
- Frédéric ZUSATZ
- Gisèle CUCHET
- Olivier GOUSSET
- François CAYOT
- Louis CUENIN

Pour la liste « Montbéliard en commun écologique et solidaire »

- Alain PONCET
- Bernard LACHAMBRE

Pour la liste « Montbéliard Au Cœur »

- Denis SOMMER

Sur ces propositions de noms pour les commissions, y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	35
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n 3 « Représentation du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de SEDIA ».

3. REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SEDIA

Madame Marie-Noëlle BIGUINET présente la question :

La Ville de Montbéliard est actionnaire de SEDIA, Société d'Économie Mixte d'Aménagement et de Construction. Suite aux élections municipales qui ont mis fin au mandat en cours, il convient de procéder à la désignation d'un représentant au Conseil d'Administration, étant précisé que ce représentant doit être habilité à accepter toutes fonctions ou mandats ou missions qui pourraient lui être confiés.

Si vous en êtes d'accord, le vote peut se faire à main levée. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Je propose la candidature de Christophe FROPPIER.

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie. Christophe FROPPOIER est donc élu à l'unanimité.

Pour	:	35
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n 4 « Représentation du Conseil Municipal à la SPL Territoire 25 ».

4. REPRESENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL À LA SPL TERRITOIRE 25

Madame Marie-Noëlle BIGUINET présente la question :

Même chose pour la question n 4, à savoir la représentation à la SPL Territoire 25 qui est également une Société Publique Locale d'aménagement et de construction.

Si vous êtes d'accord, nous allons procéder au vote à main levée. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non.

Je propose également, pour cette délibération, la candidature de Christophe FROPPIER.

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie. Christophe FROPPOIER est donc élu à l'unanimité.

Pour	:	35
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n 5 « Représentation du Conseil Municipal au Conseil de surveillance du Centre Hospitalier Nord Franche-Comté ».

5. REPRESENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER NORD FRANCHE-COMTÉ

Madame Marie-Noëlle BIGUINET présente la question :

Il s'agit de la représentation du Conseil Municipal au conseil de surveillance du Centre Hospitalier Nord Franche-Comté.

Si vous êtes d'accord, nous allons procéder au vote à main levée. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Je propose ma candidature pour représenter le Conseil Municipal au conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Trévenans.

Madame CHIAPPA-KIGER.

Madame Myriam CHIAPPA-KIGER

Je voulais profiter de ce point pour faire une petite intervention sur l'hôpital, car demain peut-être que, comme vous, je serai au côté des soignants, des médecins, des infirmières, des aides-soignants, des agents des services hospitaliers. Hier, dans son allocution pour reprendre la une de Libération, Macron a félicité Macron, de la capacité de l'hôpital public à faire face à cette crise. En l'entendant, je me suis demandé si l'on avait vécu la même crise sanitaire, un hôpital sans masque ni médicaments, des sacs poubelle pour les soignants. Je suis profondément reconnaissante envers l'hôpital public, par la manière admirable dont il a su répondre à l'urgence. Mais cette réponse ne s'est pas faite grâce à l'état de nos hôpitaux, à la solidité de leur financement, ni aux bonnes conditions de travail qui y règnent. 4 200 lits supprimés en 2018, économiser 8 Md€ sur les trois dernières Lois de Finances. Au mois de mars, cela faisait un an que le personnel hospitalier était en grève avec une administration puis une ministre et un ministre sourds à toutes demandes. Oui, le service public hospitalier a su faire face grâce au dévouement de son personnel, serviteur dévoué du service public. Mais nous ne pouvons pas continuer à compter uniquement sur leur dévouement et sur leur engagement, fussent-ils admirables. Oui, notre système de soin a tenu grâce à la mobilisation des collectivités territoriales dans la quête des masques, de gel hydroalcoolique, des tenues de protection, par la mobilisation des industriels, des commerçants,

de la population. Mais l'État ne peut se défaire de ses responsabilités devant de tels élans de solidarité et de générosité. Alors demain, je serais, peut-être avec vous, aux côtés des soignants pour que cette crise du COVID serve au moins à extraire la santé à la loi du marché. Que l'on entende plus le Président sermonner les infirmières et les infirmiers, « Il n'y a pas d'argent magique ». Pour redécouvrir quelques mois plus tard, les vertus de l'État providence, d'une dépense publique utilisée pour protéger la population. Pour que le Ségur aboutisse au moins, à geler les fermetures de lits, à relever les petits salaires, à embaucher massivement, pour que l'écho des applaudissements entendu tous les soirs à 20 heures ne s'éteigne pas.

J'espère Madame BIGUINET, car vous vous présentez, que vous représenterez au sein du conseil de surveillance du Centre hospitalier Nord Franche-Comté, que vous défendrez avec ferveur notre système de soin.

Madame le Maire

Merci Madame CHIAPPA-KIGER. Je partage à la fois votre indignation sur la manière dont cette crise a été gérée et le fait que les collectivités locales soient extrêmement sollicitées. Ce n'est pas cela qui me dérange, mais c'est que l'État a été défaillant dans cette crise absolument épouvantable et que l'on a vu toute la fragilité de notre système de santé, fragilité qui avait commencé bien des années avant, c'est certain, mais pour laquelle, les solutions qui ont été apportées au cours de ces trois, quatre, cinq dernières années n'ont pas été à la hauteur de l'événement que l'on vient de vivre. On voit d'ailleurs, qu'un certain nombre de pays en Europe, je pense notamment à l'Allemagne a beaucoup mieux su répondre à cette crise sanitaire et que cela soit du point de vue économique ou sanitaire, on devrait parfois savoir s'inspirer des modèles qui marchent.

Demain, j'espère pouvoir me libérer non pas pour vous accompagner, mais pour accompagner les soignants à l'hôpital. Sachez que lors du dernier conseil de surveillance, qui a eu lieu, il y a une quinzaine de jours à peu près, toutes ces difficultés ont été soulignées, bien sûr que l'engagement des soignants quel que soit le niveau, aides-soignants, infirmiers, médecins, a été vraiment remarqué et loué et nos soignants ont permis que les choses ne soient pas plus graves qu'elles ne l'ont été. Mais maintenant, les bases d'un nouveau processus de soins et d'offre de santé sur notre territoire doivent absolument, je suis d'accord avec vous, être envisagées.

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	35
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n 6 « Représentation du Conseil Municipal au Syndicat Intercommunal du gaz du Pays de Montbéliard ».

6. REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU GAZ DU PAYS DE MONTBÉLIARD

Madame Marie-Noëlle BIGUINET présente la question :

Là, nous sommes obligés de voter à bulletins secrets.

Vous avez fait une demande Monsieur LANÇON. Je suis assez favorable à répondre à votre demande, j'ai regardé un peu ce qui s'était passé dans le passé vous souhaitez avoir un poste au Syndicat Intercommunal du gaz, donc, je propose que nous retirions Philippe BRUYÈRE et que vous nous proposiez un nom pour ce syndicat.

Monsieur Éric LANÇON

Nous proposons Bernard LACHAMBRE.

Madame le Maire

Donc, sur les bulletins de vote qui vont vous être donnés, vous barrerez le nom de Philippe BRUYÈRE et ajouterez le nom de Bernard LACHAMBRE, sauf si vous y êtes opposé, évidemment.

Je répète : l'Opposition par le groupe « Montbéliard en commun écologique et solidaire » m'a sollicitée pour avoir un représentant au sein du Syndicat Intercommunal du gaz, ce qui était le cas, il y a une dizaine d'années, donc, j'émetts un avis favorable à cette demande et Philippe BRUYÈRE sera remplacé par Bernard LACHAMBRE.

- *Vote* -

- M. Louis CUENIN a voté.
- M. Philippe DUVERNOY a voté.
- Mme Evelyne PERRIOT a voté.
- Mme Chantal MULÉ a voté.
- M. Frédéric ZUSATZ a voté.
- Mme Marie-Noëlle BIGUINET a voté.
- Mme Anne POCHOUNY a voté.
- Mme Gisèle CUCHET a voté.
- M. Rémi PLUCHE a voté.
- Mme Christine SCHMITT a voté.
- M. Philippe BRUYERE a voté. (procuration à Mme le Maire)
- M. Olivier TRAVERSIER a voté.
- M. François CAYOT a voté.
- Mme Patricia LAURENCY a voté.
- M. Gilles MAILLARD a voté.
- Mme Ghénia BENSAOU a voté.
- M. Philippe TISSOT a voté.
- M. Karim DJILALI a voté.
- Mme Annie VITALI a voté.
- Mme Nora ZARLENGA HAGA a voté.
- M. Olivier GOUSSET a voté.
- Mme Hélène HENRIET a voté.
- M. Eddie STAMPONE a voté.
- M. Christophe FROPPIER a voté.
- Mme Léopoldine ROUDET a voté.
- M. Alexandre GAUTHIER a voté.
- Mme Priscilla BORGERHOFF a voté.
- Mme Alixia BEAUTÉ a voté.
- M. Bernard LACHAMBRE a voté.
- M. Eric LANCON a voté.
- M. Alain PONCET a voté.
- Mme Myriam CHIAPPA KIGER a voté.
- Mme Sidonie MARCHAL a voté.
- M. Denis SOMMER a voté.
- Mme Céline MZOUGHJI a voté.

Le bureau de vote est constitué par Alixia BEAUTÉ et Priscilla BORGERHOFF, qui voudront bien faire le dépouillement.

- *Dépouillement* -

Madame le Maire

Pendant que le dépouillement se fait, nous allons passer à la question n°7 « Représentation du Conseil Municipal à différents organismes ».

7. REPRESENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL À DIFFÉRENTS ORGANISMES

Madame Marie-Noëlle BIGUINET présente la question :

Je vous propose de lister toutes les représentations que ce soit pour les écoles, les collèges, les établissements scolaires et différents organismes et que nous votions tout le monde en même temps. Y-a-t-il des oppositions pour faire de cette manière-là ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Écoles Primaires :

École primaire Jules Grosjean

- Mme Christine SCHMITT

École primaire Coteau Jouvant

- Mme Ghénia BENSAOU

Écoles Maternelles :

École maternelle rue de Belfort

- Mme Annie VITALI

École maternelle Citadelle

- Mme Évelyne PERRIOT

École maternelle Claude Debussy

- M. Gilles MAILLARD

École maternelle Combe aux Biches

- Mme Priscilla BORGERHOFF

École maternelle Gambetta

- Mme Anne POCHOUNY

École maternelle Jean Moulin

- M. Alexandre GAUTHIER

École maternelle Jean Zay

- Mme Hélène HENRIET

École maternelle Maurice Ravel

- Mme Patricia LAURENCY

École maternelle Mont-Chevis

- Mme Alixia BEAUTÉ

École maternelle du Parc

- M. François CAYOT

École maternelle Petit Chênois

- M. Frédéric ZUSATZ

École maternelle des Poilus

- M. Rémi PLUCHE

École maternelle Victor Hugo

- Mme Chantal MULÉ

Écoles Élémentaires :

École élémentaire André Boulloche

- M. Alexandre GAUTHIER

École élémentaire Citadelle

- Mme Gisèle CUCHET

École élémentaire des Fossés

- Mme Léopoldine ROUDET

École élémentaire Louis Souvet

- M. Louis CUENIN

École élémentaire Petit Chênois

- M. Christophe FROPPIER

École élémentaire de la Prairie

- Mme Nora ZARLENGA HAGA

École élémentaire Victor Hugo

- Mme Priscilla BORGERHOFF

École Privée :

École privée Saint-Maimbœuf (organisme de gestion de l'établissement catholique)

- Mme Nora ZARLENGA HAGA

CONSEIL D'ADMINISTRATION DES ÉTABLISSEMENTS SECONDAIRES

Collèges :

Collège Guynemer

- M. Eddie STAMPONE (Titulaire)
- Mme Chantal MULÉ (Suppléant)

Collège Lou BLAZER

- M. Karim DJILALI (Titulaire)
- Mme Ghénia BENSAOU (Suppléant)

Lycées :

Lycée Cuvier

- Mme Nora ZARLENGA HAGA (Titulaire)
- Mme Christine SCHMITT (Suppléant)

Lycée Germaine TILLION

- M. Olivier TRAVERSIER (Titulaire)
- M. Rémi PLUCHE (Suppléant)

Lycée Professionnel des Huiselets

- M. Olivier GOUSSET (Titulaire)
- Mme Nora ZARLENGA HAGA (Suppléant)

UFRSTGI (UNITÉ DE FORMATION ET DE RECHERCHE AU DÉPARTEMENT DES SCIENCES TECHNIQUES EN GESTION DE L'INDUSTRIE)

- Mme Marie-Noëlle BIGUINET (Titulaire)
- M. Alexandre GAUTHIER (Suppléant)

IUT BELFORT-MONTBÉLIARD

- Mme Marie-Noëlle BIGUINET (Titulaire)
- Mme Ghénia BENSAOU (Suppléant)

DÉSIGNATION DE DIRECTEURS UNIQUES POUR LES BATIMENTS COMMUNAUX :

Bâtiment des Bains-Douches

- M. Philippe TISSOT

Centre Commercial du Coteau Jouvent

- M. Christophe FROPPIER

Centre des Alliés

- M. Philippe BRUYERE

Centre Lou Blazer

- Mme Gisèle CUCHET

Groupe Scolaire du Coteau Jouvent

- M. Karim DJILALI

Jules Verne

- M. Gilles MAILLARD

ACIM (ASSOCIATION POUR LA COOPÉRATION DES PROFESSIONNELS DE L'INFORMATION MUSICALE)

- M. Philippe TISSOT

ACCOLAD (ASSOCIATION COMTOISE DE COOPÉRATION POUR LA LECTURE, L'AUDIOVISUEL ET LA DOCUMENTATION)

- M. Philippe TISSOT

ACROPOLE « LES AMIS DES MUSÉES DE MONTBÉLIARD »

- M. Philippe TISSOT

ADAPEI (ASSOCIATION DES AMIS ET PARENTS D'ENFANTS INADAPTÉS)

- Mme Annie VITALI (Conseil de la vie sociale des enfants)
- M. Louis CUENIN (Conseil de la vie sociale des unités en milieu ouvert)

ADBS (ASSOCIATION FRANÇAISE DES DOCUMENTALISTES ET DES BIBLIOTHÉCAIRES SPÉCIALISÉS)

- Mme Hélène HENRIET

ADIAJ – FORMATION (ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'INFORMATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE)

- M. Gilles MAILLARD

ADU (AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ET D'URBANISME)

- M. Christophe FROPPIER

ADULOA (ASSOCIATION DES UTILISATEURS DES LOGICIELS ARCHIMED)

- M. Philippe TISSOT

ANDES (ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS EN CHARGE DU SPORT)

- M. Alexandre GAUTHIER

ARCHIVISTES FRANÇAIS (ASSOCIATION DES)

- M. Philippe TISSOT

ASEA DU PAYS DE MONTBÉLIARD (ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE)

- Mme Annie VITALI

BOIS SOUMIS AU RÉGIME FORESTIER

- M. Philippe BRUYERE
- M. Gilles MAILLARD
- M. Olivier TRAVERSIER

CENTRE D'ART VIVANT – SCÈNE NATIONALE DE MONTBÉLIARD

- Mme Marie-Noëlle BIGUINET
- M. Philippe TISSOT
- Mme Priscilla BORGERHOFF

CENTRE DE GESTION DU DOUBS (CDG)

- M. Philippe DUVERNOY

CHÂTEAUX DE BOURGOGNE ET DE FRANCHE-COMTÉ (ASSOCIATION)

- M. Philippe TISSOT

CITÉS UNIES DE FRANCE

- Mme Marie-Noëlle BIGUINET

CSS (COMMISSION DE SUIVI DE SITE) DE L'USINE D'INCINERATION DES ORDURES MENAGERES DU PAYS DE MONTBELIARD

- Mme Marie-Noëlle BIGUINET (Titulaire)
- M. Gilles MAILLARD (Suppléant)

COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES

- Mme Marie-Noëlle BIGUINET (Titulaire)
- M. Eddie STAMPONE (Titulaire)
- M. Alexandre GAUTHIER (Suppléant)

COMITÉ DES FÊTES (COLLECTIF'MANIFEST)

- Mme Marie-Noëlle BIGUINET
- Mme Christine SCHMITT
- Mme Gisèle CUCHET
- Mme Évelyne PERRIOT
- M. Éric LANÇON

CONFÉRENCE SANITAIRE DU SECTEUR II DE FRANCHE-COMTÉ (AGENCE RÉGIONALE D'HOSPITALISATION)

- Mme Annie VITALI

CONSEIL DE DISCIPLINE ET DE RECOURS

- M. Philippe DUVERNOY

CONSEIL NATIONAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS

- Mme Christine SCHMITT

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

- M. Philippe TISSOT

CORRESPONDANTS DÉFENSE

- M. Gilles MAILLARD
- M. Philippe DUVERNOY

FÉDÉRATION NATIONALE DES COMMUNES FORESTIÈRES DE FRANCE

- M. Philippe BRUYERE (Suppléant – Niveau départemental)
- M. Gilles MAILLARD (Titulaire – Niveau national)

ITINÉRAIRE CULTUREL EUROPÉEN HEINRICH SCHICKHARDT

- M. Philippe TISSOT

OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS

- M. Alexandre GAUTHIER
- M. Christophe FROPPIER
- Mme Nora ZARLENGA HAGA
- Mme Sidonie MARCHAL

OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE MONTBÉLIARD

- Mme Marie-Noëlle BIGUINET
- Mme Christine SCHMITT
- M. Alain PONCET

PAVILLON DES SCIENCES

- M. Philippe TISSOT

PEFC-COFOR (ASSOCIATION POUR LA CERTIFICATION FORESTIÈRE COMTOISE)

- M. Philippe BRUYERE

SITES ET CITÉS REMARQUABLES DE FRANCE (ASSOCIATION)

- Mme Marie-Noëlle BIGUINET

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE MONTBÉLIARD

- M. Philippe TISSOT

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE DU PAYS DE MONTBÉLIARD

- M. Philippe TISSOT

SOCIÉTÉ MYCOLOGIQUE DU PAYS DE MONTBÉLIARD

- M. Philippe BRUYÈRE

SOLIHA

- M. Louis CUENIN (Titulaire)
- M. François CAYOT (Suppléant)

TRAVAILLONS ENSEMBLE (ASSOCIATION)

- M. Louis CUENIN

SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (COMMISSION LOCALE)

- Mme Marie-Noëlle BIGUINET (Membre de droit)
- M. Philippe TISSOT (Titulaire)
- M. Christophe FROPPIER (Titulaire)
- Mme Christine SCHMITT (Titulaire)
- Mme Gisèle CUCHET (Suppléant)
- Mme Priscilla BORGERHOFF (Suppléant)
- Mme Alixia BEAUTÉ (Suppléant)

Oui Monsieur LANÇON.

Monsieur Éric LANÇON

On vous avait fait quelques demandes supplémentaires par rapport à ce que vous nous aviez proposé au début. Vous avez fait votre choix. Je pensais au Site Patrimonial Remarquable où il y a six personnes, je pense que cela serait dommage de vous priver des compétences de Madame MARCHAL qui est maître de conférences sur le patrimoine. Cela pourrait apporter un plus.

Madame le Maire

Nous verrons, on va commencer les choses avec ce nouveau mandat, on verra comment les choses vont commencer et puis si cette proposition peut trouver notre agrément.

Monsieur PONCET.

Monsieur Alain PONCET

Techniquement, l'ACCOLAD, cela n'existe plus depuis 2018.

Madame le Maire

Cela n'existe plus ? C'est quoi cette blague ? Cela s'appelle autrement alors ?

Monsieur Alain PONCET

Oui, ça a fusionné avec l'Agence Régionale du Livre et de la Lecture Bourgogne Franche-Comté.

Madame le Maire

D'accord, cela ne change rien. Il y a une adhésion à prendre, on changera le nom. Merci beaucoup.

Sur ces propositions, y a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	35
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Nous passons à la question n°8 « Elus municipaux – Droit à la formation ».

8. ÉLUS MUNICIPAUX – DROIT À LA FORMATION

Madame Marie-Noëlle BIGUINET présente la question :

Vous savez que tous les élus qu'ils soient dans la Majorité ou dans l'Opposition ont droit à une formation dans le cadre de leur mandat électif.

Cette décision de formation doit être prise dans les trois mois qui suivent l'élection du nouveau Conseil Municipal et bien sûr, les frais afférents à cette formation sont pris en charge par la collectivité. Ils comprennent :

- Les frais de déplacement
- Les frais pédagogiques
- La compensation de la perte éventuelle de salaire, de traitement ou de revenus
- Le montant prévisionnel des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2 % du montant total annuel des indemnités de fonctions pouvant être attribuées aux élus tout en ne dépassant pas 20 % du montant total de ces indemnités.

Les orientations de la formation qui peuvent être proposées sont les suivantes :

- Les fondamentaux de l'action publique locale : l'organisation des collectivités, les budgets, la responsabilité des élus, l'urbanisme...
- Les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions
- Les formations favorisant l'efficacité personnelle dans leur fonction d'élu.

Il vous est proposé, ce soir, de voter ce droit à la formation.

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	35
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Nous passons à la question n°9 « Elus municipaux – Remboursement de frais ».

9. ÉLUS MUNICIPAUX – REMBOURSEMENT DE FRAIS

Madame Marie-Noëlle BIGUINET présente la question :

Le statut des élus locaux prévoit des possibilités de remboursements de frais exposés à l'occasion :

- De l'exécution d'un mandat spécial
- De déplacement des membres du Conseil Municipal.

La notion de mandat spécial exclut toutes les activités courantes de l'élu. Il s'agit d'une mission particulière accomplie dans l'intérêt de la commune pour laquelle les choses sont précisées de manière tout à fait officielle et précise.

Les frais de déplacement des membres du Conseil Municipal sont s'ils doivent aller sur le territoire français pour défendre les dossiers de la Ville de Montbéliard.

Les frais d'aide à la personne constituent un droit pour l'ensemble des élus municipaux que ce soit les frais de garde ou d'assistance aux personnes âgées ou handicapées.

Je vous demande de voter cette délibération.

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	35
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Nous passons à la question n°10 « Mise à disposition de véhicules de service auprès du personnel communal et du Maire ».

10. MISE A DISPOSITION DE VEHICULES DE SERVICE AUPRES DU PERSONNEL COMMUNAL ET DU MAIRE

Madame Marie-Noëlle BIGUINET présente la question :

Le Conseil Municipal peut mettre un véhicule à disposition de ses membres ou des agents de la commune lorsque l'exercice de leurs mandats ou de leurs fonctions le justifie.

Il est proposé de mettre ces véhicules du parc automobile de la Ville de Montbéliard à la disposition :

- Du Maire : compte tenu des multiples déplacements que lui imposent son mandat et ses fonctions.
- Les Élus : pour leur permettre de réaliser les déplacements nécessaires à l'exercice de leur mandat.
- Des agents de la Ville et du CCAS de Montbéliard, lorsque les nécessités de service le justifient et qu'elles impliquent des déplacements réguliers comme la participation à des réunions, du lieu de travail à la réunion.
- Les associations ayant souscrit une convention avec la Collectivité (Office du Tourisme de Montbéliard, Association du Personnel Communal de Montbéliard...).
- Les collaborateurs occasionnels de l'administration qui pourraient être amenés à travailler pour le compte de la collectivité. La liste des mandats et emplois éligibles est jointe à l'annexe de cette délibération.

Il y a ensuite dans la délibération toutes les obligations qui s'imposent aux personnes qui utilisent ces véhicules, que cela soit dans l'entretien ou dans la manière d'utiliser le véhicule de manière évidemment, raisonnable, en ayant le permis de conduire... et qui rappellent donc les droits et les devoirs de chacun. Vous avez en annexe, la liste des mandats et des emplois qui ouvrent droit à la possibilité, ce n'est pas une obligation, d'avoir un véhicule de service.

Monsieur LACHAMBRE.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

En lisant ce texte, j'ai remarqué l'absence du mot « Vélo »...

Madame le Maire

J'étais sûre que vous alliez dire cela !

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Vous vous en doutiez ! Vous voyez, finalement, je vous fais plaisir ! En fait, on voit que partout en France, et même, en Europe, une implication forte des collectivités, justement pour le déplacement des modes doux, des modes dits actifs et donc, je pense que l'on pourrait imaginer avoir, en préambule de ce texte, quelque chose comme : « Il est rappelé que chaque fois que possible, les modes dits actifs ou doux de déplacement, seront privilégiés comme : la marche à pied, l'usage du vélo électrique ou non ».

Et puis peut-être, dans le quatrième paragraphe rajouter, justement, « des véhicules de service du parc automobile », mais peut-être, aussi « du parc de vélos électriques et de vélos ». Je ne sais pas si, pour l'instant, il y en a qui sont réellement opérationnels...

Madame le Maire

Il y en a au moins un.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Raison de plus ! Mais on pourrait très bien imaginer que des personnes qui doivent se déplacer, puisque c'est mentionné, ils peuvent les utiliser pour rentrer chez eux... qu'ils puissent utiliser aussi un vélo ou un vélo électrique. Cela serait une économie pour la collectivité, puisque le coût d'usage est extrêmement faible, cela serait une économie pour la Sécurité Sociale, puisque tout le monde sait que les modes actifs préservent la santé.

Madame le Maire

C'est une bonne remarque, Monsieur LACHAMBRE, j'y suis favorable, on va inscrire dans le quatrième paragraphe « Vélos ou vélos électriques », d'autant que nous en avons à peu près une dizaine en magasin, chez nous. Trotinettes... bon voilà... eh oui, il y a une personne dans la collectivité qui utilise le vélo très, très régulièrement, mais effectivement, le fait de l'écrire peut inciter certains courageux à utiliser plus souvent le vélo.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

J'avais fait une petite proposition en préambule aussi, donc, je vous le redis : « Il est rappelé que chaque fois que possible, les modes dits actifs ou doux de déplacement, seront privilégiés comme la marche à pied, ou l'usage du vélo. »

Madame le Maire

La marche à pied, c'est très bien, je suis beaucoup plus réservée, parce que vous perdez beaucoup, beaucoup de temps en marchant.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Oui, j'ai bien dit chaque fois que possible. Il ne s'agit pas de dire que c'est obligatoire. Il va sans dire que s'il faut monter à la Mairie des Hexagones à pied, on a avantage à utiliser son vélo, ce qui est beaucoup plus rapide d'ailleurs, que la voiture. Je pense que Monsieur MAILLARD qui utilise, non pas un vélo, mais un engin motorisé, sans casque, d'ailleurs... moi, je suis venu avec mon casque...

Madame le Maire

Là, je suis plus réservée, parce que c'est la porte ouverte à des... mais le vélo électrique, cela me convient bien, Monsieur LACHAMBRE.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

On enlève « marche à pied » si vous voulez, mais juste le mettre en préambule, histoire que cela soit quelque chose qui...

Madame le Maire

On va voir comment le rédiger de manière à ne pas ouvrir la boîte de Pandore.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Je vous fais confiance.

Madame le Maire

Je vais vous donner le résultat de l'élection pour la représentation du Conseil Municipal au Syndicat Intercommunal du gaz.

Il y avait :

- votants : 35
- bulletins blancs : 2
- suffrages exprimés : 33
- majorité absolue : 18
- Mme Nora ZARLENGA HAGA : 33 voix
- M. Bernard LACHAMBRE : 32 voix
- Mme Evelyne PERRIOT : 32 voix
- M. Philippe BRUYERE : 1 voix

Les représentants du Conseil Municipal au Syndicat Intercommunal du Gaz du Pays de Montbéliard sont :

- Mme Nora ZARLENGA HAGA, titulaire
- M. Bernard LACHAMBRE, titulaire
- Mme Evelyne PERRIOT, suppléante

Maintenant, nous votons la mise à disposition des véhicules. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	35
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°11 « Cité éducative – Avenant au « protocole de partenariat relatif au plan d'actions d'amorçage de la Cité éducative du Pays de Montbéliard ». La parole est à Alexandre GAUTHIER.

11. CITÉ ÉDUCATIVE – AVENANT AU « PROTOCOLE DE PARTENARIAT RELATIF AU PLAN D'ACTION D'AMORÇAGE DE LA CITÉ ÉDUCATIVE DU PAYS DE MONTBÉLIARD »

Monsieur Alexandre GAUTHIER présente la question :

Les questions n°11 et 12 vont traiter d'un dispositif qui s'appelle la Cité Éducative, sur lequel nous avons commencé à travailler lors du précédent mandat. Comme il y a un certain nombre de nouveaux élus, moi, je propose en préambule de vous expliquer ce que sont les Cités Éducatives.

Pour faire simple et rapide, l'année dernière, l'État a lancé un dispositif qui s'appelle les « Cités éducatives », qui est un dispositif de financement qui est proposé sur trois ans dans lequel il s'agit de déployer de manière coordonnée, davantage de moyens humains et financiers à destination des grands quartiers, à faible mixité qui cumulent des difficultés socio-éducatives.

L'idée, c'est de faire travailler ensemble et en lien avec les parents : les collectivités, les structures associatives, les acteurs éducatifs, autour de l'école pour créer un continuum nécessaire à la prévention du décrochage scolaire et du renforcement de la réussite éducative. Tout cela s'articule autour de plusieurs axes. On nous demande de proposer un certain nombre d'actions qui seront ensuite validées ou invalidées par les représentants de l'Éducation Nationale et de l'État, par le biais du Préfet.

Donc, pour mettre en place ce dispositif, il a fallu d'abord voter, c'est ce qui a été fait au mois de décembre dernier, le fonds d'amorçage. Le fonds d'amorçage de la Cité Éducative, c'est une enveloppe dédiée qui permet d'acquérir un certain nombre de moyens ou de valoriser un certain nombre d'outils

pour pouvoir justement appuyer ensuite les Cités Éducatives et les mettre en place. C'est ce qui a été fait l'an dernier, avec une enveloppe pour la Ville de Montbéliard de 52 520 €, mais la situation ne vous aura pas échappée, le COVID est passé par là et l'ensemble des actions que nous aurions dû mettre en place jusqu'au 20 mai de cette année, n'ont pas pu se faire. Il nous a été proposé de modifier par le biais d'un avenant à ce protocole de partenariat du fonds d'amorçage, la date pour mettre en place les actions, mais aussi les services de l'Éducation Nationale nous ont proposé de faire l'acquisition de tablettes numériques, puisque dans les propositions que nous leur avons soumises, il y avait justement le développement du numérique à l'école par le biais de l'acquisition de tablettes numériques.

Le point n°11, c'est de demander au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer l'avenant qui va justement modifier la date, modifier le montant et le fléchage alloués aux différentes actions, pour poursuivre les actions que l'on peut encore mettre en place, qui sont listées dans le petit tableau page 33 et de pouvoir faire l'acquisition de tablettes numériques valorisée à 32 000 € environ.

Madame le Maire

Y a-t-il des questions ? Monsieur LANÇON.

Monsieur Éric LANÇON

Les deux rapports, n°11 et n°12, se suivent et se complètent. Pourquoi en sommes-nous là ? Tout simplement, le 2 mai 2019, on a décidé de mettre en place les Cités Éducatives, au mois d'octobre, on a commencé à faire réfléchir les personnes et on s'est bien rendu compte que les calendriers ne correspondaient pas à la réalité. C'est-à-dire que l'on n'avait pas inventé, au mois d'octobre ou novembre, je prends Monsieur TISSOT à témoin, qui connaît très bien l'Éducation, que l'on n'allait pas, tout d'un coup, comme cela, mettre en place des projets nouveaux qui n'avaient pas été travaillés. Là, vous adaptez au contexte particulier. Moi, j'ai fait deux réunions, une réunion ici, le pilotage et donc, à l'Agglomération, puisque qu'en Bourgogne-Franche-Comté, il y a trois Cités Éducative, c'est la seule en Bourgogne-Franche-Comté, voire même en France, où il y a deux villes qui sont dans ce dispositif à savoir Bethoncourt et Montbéliard. Moi, ce que j'avais regretté lors de la réunion et je le répète ici, c'est que par rapport à la réalité de notre ville, par rapport à la compétence de Madame le Maire qui est déjà portée sur l'école primaire, c'est que les axes que vous avez ici, page 11 : « Les engagements étaient les suivants : passerelle vers l'alternance ; banque des stages... » n'étaient pas en phase avec la réalité. J'avais été minoritaire à l'époque et je pense que la réalité aujourd'hui, du couvre-feu, par exemple, nous rappelle que bien sûr, il est important d'avoir un métier, mais nous rappelle que l'éducation, l'instruction entre 3 et 6 ans, vous regardez les dernières études sociologiques, tout se décide à l'école et dans la famille. J'ai vu, par contre, que le rapport page 12 revenait sur d'autres axes stratégiques et c'est important, parce que c'est presque, une année perdue. Alors, elle va être rattrapée, vous allez me répondre qu'elle va être rattrapée par la continuité pédagogique, mais il me semble qu'absolument, sur ce volet-là, je rappelle que les 3/25 ans tous les titres de journaux s'accordent, même le Président de la République l'a dit, c'est un peu la génération sacrifiée. C'est la première fois, dans l'histoire de notre pays que des élèves ne passent pas le Baccalauréat depuis qu'il existe. Et je pense qu'il faut absolument, que la Cité Éducative reste, évidemment, tout ce qui est mis en place soit vraiment porté par vous Monsieur GAUTHIER, qui êtes le pilote, que ce soit vraiment une action politique. À Belfort, il y a eu une journée entière sur un colloque, il fallait qu'il y ait des élus de Montbéliard, je ne suis pas intervenu en tant qu'élus de Montbéliard, je suis intervenu en tant qu'élus de Bourgogne-Franche-Comté. Il est très important de porter ce dossier aujourd'hui, parce que l'on va sûrement reparler des difficultés, c'est la base : l'éducation, l'instruction, les valeurs de la République. Alors évidemment, que l'on ne peut qu'être d'accord avec cela et on sera d'accord, je pense que d'autres collègues vont intervenir après moi sur cela. Je regrette aussi, c'est aussi un peu, malgré tout, une année perdue. Mais Monsieur GAUTHIER, je vais même vous donner une idée, je pense qu'il faut faire un grand raout, quelque chose de fort, dès la rentrée scolaire, pour justement marquer les esprits. Parce que l'esprit de ce texte, comme maintenant, dans l'Éducation, on parle de « tiers instruits ». Il y a l'école, il y a la famille et tout ce qui est autour. Il faut absolument que vous portiez ce dossier, Monsieur GAUTHIER. On sera très vigilant, parce que vous savez que dans notre équipe, on est un certain nombre à bien connaître le secteur de l'Éducation. Donc, on est d'accord évidemment, mais cela, il faut que cela ne soit pas seulement réservé à la Petite-Hollande, vous avez bien compris, c'est une affaire de cohésion sociale, de remettre du lien, de rendre intelligent, cela me semble primordial, indispensable, aujourd'hui. J'en ai fini.

Madame le Maire

On est tout à fait d'accord, Monsieur LANÇON, sur ce que vous dites. Comme l'a dit Alexandre GAUTHIER, le COVID est passé par là et les choses ont dû évoluer. On s'adapte d'ailleurs, du fait du COVID à la réponse éducative de la collectivité et bien sûr qu'elle devra être poursuivie au cours des mois qui viennent. Maintenant, je vais vous dire qu'il existe de très nombreux dispositifs dans la Ville de Montbéliard depuis de nombreuses années, qui sont peut-être méconnus ou en tout cas, pas assez connus de la part soit des familles soit, de différents intervenants et qui doivent être mieux connus par soit une communication, soit justement cette Cité Éducative. Ce dispositif permet un meilleur travail ensemble et en commun des différents acteurs.

Alexandre, tu voulais dire quelque chose ?

Monsieur Alexandre GAUTHIER

J'ai écouté avec beaucoup d'attention vos propos, Monsieur LANÇON et je sais que vous êtes un certain nombre à faire partie du milieu enseignant ou avoir fait partie du milieu de l'Éducation Nationale, et je sais que vous serez très attentif sur ce projet. Justement, il va y avoir des actes forts qui seront proposés. Par contre, là, on est bien sur le fonds d'amorçage. Il faut bien distinguer deux choses : le plan d'action de la Cité Éducative qui va avoir lieu en 2020, 2021, 2022, vous l'avez souligné, oui, on a du retard parce que le COVID est passé par là. Mais l'ensemble des actions qui ont été présentées s'adressent justement à un public de 0 à 25 ans. L'idée, c'est de les accompagner sur toute leur scolarité et éviter à un maximum d'enfants, dans la continuité, d'ailleurs, du plan de réussite éducative, justement le décrochage scolaire. Et puis d'impliquer des associations, d'avoir une école plus populaire, d'avoir des associations qui rentrent dans l'école et d'impliquer davantage des familles, qui aujourd'hui, malheureusement, ont parfois du mal à gérer leurs jeunes. Il faut les accompagner, c'est un projet que l'on va porter et on va pouvoir le faire avec un peu plus de moyens grâce aux Cités Éducatives, c'est l'école des parents. Et nous allons impliquer aussi nos médiateurs dans ce projet global. Le fonds d'amorçage, c'était vraiment l'ensemble des moyens que l'on valorise ou pour lesquels ont fait l'acquisition, pour ensuite, lancer les plans d'action, lancer les différentes actions. Donc, il faut bien distinguer les deux choses. On a pu, justement, travailler sur quelque chose qui était à peu près existant, c'était la réussite par l'apprentissage, la banque des stages et puis tout ce qui était insertion professionnelle. Ensuite, il va y avoir le moment, justement des actions et du projet en lui-même.

Madame le Maire

D'autres interventions ? Monsieur SOMMER.

Monsieur Denis SOMMER

Merci, juste quelques remarques. Je pense que c'est vraiment un très, très bon dispositif, parce que tout ce qui va permettre à l'ensemble des acteurs de l'éducation ou de l'éducation populaire, tous les partenaires qui existent dans le domaine de l'enfance et de l'éducation de nourrir le débat et des actions communes entre l'ensemble de ces acteurs, me paraît extrêmement positif. On l'a vu lors des conférences que nous avons toutes les semaines avec Monsieur le Préfet que dans les quartiers populaires, avec le déconfinement, on n'a pas vu des flots de gamins retourner à l'école. Il y a eu des débats avec Monsieur le Préfet sur la nécessité de mobiliser les acteurs au-delà de l'école pour inciter les gamins, les accompagner et qu'ils aient envie, agir aussi en direction des parents. Et qu'ils aient envie de retourner à l'école. On devait être, dans les quartiers populaires autour de 10 ou 12 % quand dans les centres-villes, on est plutôt à 40 %, pour faire une moyenne de 25 %. C'est vrai que l'on ne peut pas se satisfaire d'une situation comme celle-là. Alors, on a vécu une situation tout à fait exceptionnelle, que personne d'autre, n'avait eu à gérer par le passé, donc, il y a eu des choses bien, des choses beaucoup moins bien. Mais là, on a un dispositif qui, pour le coup, sur le fond, répond à ce genre de situation sur la durée. Et moi, je crois beaucoup, beaucoup, au dialogue entre le monde éducatif et notamment à l'éducation populaire. Une des réponses, d'ailleurs, je parle sous votre contrôle Madame le Maire que l'Éducation Nationale disait : « On a parfois des difficultés à avoir cette relation, cet échange avec l'éducation populaire », c'est l'inspecteur qui le disait. Donc, là, on est vraiment sur un dispositif qui va permettre d'encourager cela et cela, franchement, c'est vraiment très bien. Il restera encore à articuler l'ensemble des dispositifs, parce qu'il y a aussi le programme de réussite éducative,

il y a aussi d'autres actions qui sont conduites et j'aimerais bien si vous pouviez nous en dire un peu plus sur les vacances apprenantes qui sont en train de se mettre en place. Je sais que les Préfectures et Sous-Préfectures se sont vu dédier quelques moyens très significatifs pour accompagner les collectivités sur le sujet et je voulais savoir si vous étiez en discussion avec les services de la Préfecture et où vous en étiez dans ce projet.

Madame le Maire

On est en train de réfléchir sur ce sujet qui est un sujet important, nous avons fait des propositions aux services de l'État, qui ne sont pas complètement finalisés, mais qui sont en cours de réflexion et d'organisation. A savoir que l'on voudrait que cela soit les enfants qui en ont le plus besoin qui viennent, parce que comme vous l'avez souligné, ce ne sont pas forcément les enfants qui en ont le plus besoin qui sont retournés à l'école et, j'ai souvent interpellé le Préfet et le directeur départemental de l'Éducation Nationale sur ce sujet en disant que moi, je voudrais que cela soit ces enfants des quartiers qui ne sont pas dans les écoles qui reviennent dans les écoles. Et force est de constater que le résultat n'est pas très bon et cela veut dire que la méthode n'est pas la bonne non plus et qu'il faut réfléchir là-dessus. Parce que des dispositifs, on a : la réussite éducative qui existe depuis des années, on a maintenant Cités Éducatives, nous avons beaucoup de choses, il se passe beaucoup de choses sur le territoire communal. Alors méconnaître tout ce qui existe, c'est quand même surprenant et inquiétant, on peut se dire que c'est possible que les familles ne connaissent pas, néanmoins à un moment, il faut que l'on arrive à faire coller ce que nous proposons et c'est nombreux et cela a un coût pour la collectivité, mais on donne cet argent public avec plaisir, dans la mesure où cela profite au plus grand nombre et surtout à ceux qui en ont le plus besoin. Donc, pour les vacances, les choses sont à la fois organisées, que cela soit sur le territoire de Montbéliard voire sur notre centre de vacances de Charquemont, et c'est là-dessus que nous travaillons et on vous en dira un peu plus ultérieurement parce que, aujourd'hui, les choses ne sont pas assez avancées.

Je vais vous demander de voter sur ce fonds d'amorçage.

- Intervention inaudible de M. Denis SOMMER -

Madame le Maire

Un peu moins de 30 000 €, je crois, quelque chose comme cela qui sera versé à l'Agglomération, puisque l'Agglomération pilote ce regard sur les deux communes puisqu'il y a deux communes qui émergent au dispositif.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Je confirme, c'est bien 30 000 € et c'est le poste de Laïla ZEKKAN que vous connaissez peut-être qui s'occupait du CVU à l'Agglomération qui était détachée pour piloter vraiment le projet Cités Éducatives à part entière, à temps plein.

Monsieur Denis SOMMER

C'est du personnel supplémentaire ou c'est du personnel qui est déjà à l'Agglo ?

Madame le Maire

Il existait déjà à l'Agglomération.

Monsieur Denis SOMMER

C'est quand même très discutable !

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Cela ne nous appartient pas !

Madame le Maire

Nous allons voter sur cette délibération n°11. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	35
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°12 « Cité éducative – Signature d'une convention triennale ». Alexandre GAUTHIER.

12. CITÉ ÉDUCATIVE – SIGNATURE D'UNE CONVENTION TRIENNALE

Monsieur Alexandre GAUTHIER présente la question :

On fait suite aux propos sur la Cité Éducative, je vous ai expliqué qu'il y avait le fonds d'amorçage qui a été voté en décembre dernier, qui est maintenant décalé puisque l'on a autorisé la signature, on va pouvoir signer l'avenant à ce dispositif.

Maintenant, il faut signer une convention pluriannuelle de financement sur une durée de trois ans pour les exercices 2020, 2021 et 2022. Pour une enveloppe globale de 810 000 € ce qui est valorisé à 270 000 € pour l'ensemble du territoire : Bethoncourt et Montbéliard, collèges et lycées et également le financement du poste à l'Agglomération. 810 000 € sur trois ans.

Il est demandé au Maire ou à son représentant de pouvoir négocier avec les différents partenaires, l'ensemble des actions. Je vais vous en énumérer quelques-unes. Nous en parlons justement ; comment aller chercher les élèves en décrochage ? Nous, on a commencé à détacher l'un des médiateurs la moitié du temps pour aller chercher justement les enfants en décrochage scolaire ou en grande difficulté, directement dans les familles. Donc, il y a un rôle qui est très ciblé conjointement avec le CCAS, on va essayer aussi par ce biais-là de renforcer la Maison des Parents, puisque ce dispositif « La Maison des Parents » a pour objectif d'aller chercher les parents qui ont le plus besoin de l'accompagnement pédagogique des enfants et dans la structure familiale de l'éducation des enfants. Et puis d'autres points concernant la santé, le sport, et dans le dispositif sportif, il y a peut-être quelque chose qui fera plaisir à Monsieur LACHAMBRE, nous allons mettre en place le vélo pour tous, où nous allons justement, apprendre les bons gestes et puis à utiliser le plus souvent possible le vélo ou les méthodes douces. On va le mettre en place dans les écoles et nous allons certainement faire l'acquisition de vélos, justement, pour mettre en place ce type d'actions.

Madame le Maire

Monsieur LACHAMBRE.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Je serai très rapide. J'avais bien remarqué qu'il y avait le vélo, mais j'ai aussi remarqué qu'il y avait les autres orientations qui étaient proposées et qui me semblent tout aussi pertinentes. N'allez pas penser que seul le vélo m'intéresse. Je suis un ancien enseignant et je suis sensible à toutes les rubriques qui sont mentionnées.

Madame le Maire

J'ai oublié de vous dire, tout à l'heure, Monsieur LACHAMBRE, que dans notre programme, nous avons prévu une participation à l'achat de vélos électriques. Je ne sais pas si vous avez remarqué, mais j'ai oublié de vous le dire. Maintenant que la mémoire me revient, on va faire beaucoup de vélo dans cette assemblée, et dans cette ville.

Monsieur LANÇON.

Monsieur Éric LANÇON

On vous remercie, parce qu'on l'avait mis sur notre programme que l'on avait fait paraître légèrement avant le vôtre ! On vous remercie.

Un autre point, on parle de l'exceptionnel, ce sont des subventions exceptionnelles qui sont nécessaires qui peuvent être utiles, mais le régulier, le quotidien, c'est quand même l'éducation pour tous, c'est l'éducation obligatoire et je voulais savoir ce qu'il en était du collège Lou BLAZER, parce que toujours en relation, je pense que vous avez sûrement des informations. Et ce n'est pas un piège, on a très peu d'informations, il faut que cela se passe bien la rentrée, et là, on n'est pas dans l'exceptionnel, on est dans le quotidien, cela commence à faire peur un peu à certains parents d'élèves.

Madame le Maire

On vous répondra là-dessus, après. On va finir sur cette délibération.

Madame CHIAPPA KIGER.

Madame Myriam CHIAPPA-KIGER

Pour moi, c'est une petite digression sur le sujet, parce que l'on parle de réussite éducative, on parle des quartiers populaires, de sa jeunesse, donc, pour moi, il me semble important de revenir un peu sur l'arrêté que vous avez pris qui instaure un couvre-feu sur le quartier de la Petite-Hollande.

Cette décision fait suite à des violences urbaines, dégradation de matériel urbain, incendies de véhicules, prise à partie des pompiers et des forces de l'ordre. Tous ces faits sont parfaitement inacceptables et je les condamne très fermement. Je suis consciente qu'un couvre-feu permet de rétablir le calme, à un moment donné, de rétablir l'ordre républicain, il protège souvent les jeunes d'eux-mêmes. Mais un couvre-feu, même s'il est pris pour de bonnes raisons, ne peut pas être la seule réponse à ce que vivent les jeunes de ce quartier. Ce dispositif est une réponse, mais ces jeunes sortent aussi d'un confinement douloureux, difficile dans des appartements exigus avec une grande promiscuité. Tous ceux qui n'avaient pas d'équipement numérique ou pas d'autonomie pour s'en servir ont décroché de ce format d'éducation à distance. Le ministère parle de 5 à 7 % de décrocheurs, je pense qu'ils étaient beaucoup plus nombreux à Montbéliard. Et nos collègues enseignantes, Madame Priscilla BORGERHOFF à Lou BLAZER ou encore Sidonie MARCHAL à Germaine TILLION pourraient témoigner des difficultés qu'elles ont rencontrées pour capter leurs élèves. Décrochage scolaire, perte d'emploi, fragilisation des foyers, crise économique et sociale sans précédent, sont les ferments d'une bombe à retardement sociale qu'il faut désamorcer au plus vite. J'ai lu dans la presse le plan que vous avez déployé pour soutenir les commerces, je le salue, je le soutiens. Bien sûr nous devons réanimer l'économie, mais nous avons aussi besoin d'actions pour la cohésion sociale, pour la jeunesse, pour la culture, pour l'éducation, bref des actions pour réanimer l'humeur collective. Anticipant sur le prochain Conseil et certainement sur une décision budgétaire modificative, j'ai deux questions : des crédits supplémentaires vont-ils être mobilisés dans ce sens, pour abonder les fonds de solidarité existants pour soutenir les familles en grande difficulté ? Des crédits supplémentaires vont-ils être mobilisés pour soutenir les associations, les clubs sportifs, culturels, pour proposer des animations sportives, éducatives, ou encore culturelles dans les quartiers pour cet été ?

Madame le Maire

L'arrêté de couvre-feu que j'ai choisi de prendre pour le quartier de la Petite-Hollande, effectivement, cela ne répond pas à tout, vous avez entièrement raison, mais cela répond quand même à ramener en partie le calme dans un quartier qui n'en pouvait plus, dont les habitants ne supportaient plus ces comportements inadmissibles et ils étaient nombreux, les habitants de la Petite-Hollande, à me demander de prendre cet arrêté. Les choses, depuis une semaine, semblent aller un peu mieux, je suis toujours très prudente quand je dis ce genre de choses parce que je sais bien qu'un détail ou un événement qui peut paraître anodin peut vite mettre le feu aux poudres. Néanmoins, c'était la manière de retrouver un peu de calme et de sérénité.

Il y a deux façons de réagir : il y a, bien sûr le couvre-feu et puis il y a les forces de police en présence, que cela soit la Police Municipale ou la Police Nationale et d'ailleurs les services de la Préfecture de l'État ont envoyé un certain nombre de policiers et de forces de sécurité sur le territoire pour répondre à cette problématique et il y a tout ce que nous faisons en amont en matière de prévention, l'un ne va pas sans l'autre. La prévention, comme vous l'avez dit justement, elle permet d'éduquer, elle permet d'informer, elle permet d'apprendre à vivre tous ensemble et elle permet de maintenir, dans les quartiers, une forme de cohésion sociale. On fait beaucoup de choses : il y a la réussite éducative, il y a maintenant ce nouveau dispositif « Cités Éducatives », il y a toutes les associations qui sont sur le quartier qui travaillent, il y a la MJC Centre Images, il y a Léo LAGRANGE pour la Chiffogne, cette fois-ci, je sors du quartier de la Petite-Hollande et bien sûr les fonds que nous consacrons pour ces différents dispositifs ou que nous donnons aux associations, sont conséquents. Vous le savez bien, vous avez été élue ici, il y a plusieurs années et vous savez que la collectivité de Montbéliard est très généreuse avec les associations. Preuve en est, c'est que toutes les associations veulent venir à Montbéliard parce qu'elles savent bien qu'elles sont bien traitées. Léopoldine ROUDET, tu voulais dire quelque chose ?

Madame Léopoldine ROUDET

Oui, merci. Je voulais juste intervenir sur les propos d'Éric LANÇON et de Monsieur SOMMER, tout à l'heure par rapport aux associations. Je rappelle que la MJC, Léo LAGRANGE, mettent déjà en place des systèmes du CLAS qui permettent de prendre des enfants en difficulté scolaire avec un lien avec les écoles, pour prendre des enfants qui avaient de grosses difficultés à l'heure actuelle à l'école primaire et de leur proposer des soutiens. Cités Éducatives va vraiment permettre d'appuyer cela aussi avec les associations, parce que seuls, ils n'y arrivent pas, le travail est trop lourd.

Moi, il y a une chose qui m'a fait un peu rire, c'est que l'on parle beaucoup de jeunesse, je suis élue à la jeunesse depuis six ans, sur le dernier mandat, j'étais la dernière Adjointe, à chaque fois que je passais un vote, c'est-à-dire la dernière, 90 % de la salle était en train de ranger ses affaires parce que c'était la fin du Conseil. Ce qui me fait juste un peu rire, c'est que, j'espère, pour le nouveau Conseil que pour la dernière personne élue qui est Madame BENSAOU -j'ai un peu gradé, cela me fait plaisir- vous ne fermerez pas vos classeurs au moment où elle est en train de parler. Pour la petite anecdote, sur les derniers Conseils, j'ai à peine lu le titre, j'ai passé des activités, des renseignements qui sortent maintenant, que j'ai donnés pendant six ans. Comme quoi, je n'ai pas été écoutée. J'espère que vous ferez un peu mieux pour les années à venir.

Madame le Maire

Merci, Léo. Cela n'a rien à voir avec la place d'Adjoint, c'était simplement les dossiers qui passaient.

Madame MARCHAL.

Madame Sidonie MARCHAL

Pour compléter sur la question des Cités Éducatives, peut-être avez-vous déjà partiellement répondu à cette question, quand on regarde le premier levier que la Ville de Montbéliard a pris comme engagement, ce sont des liens qui sont essentiellement autour du partenariat école/entreprises, des questions qui sont en direction de l'emploi, avec la passerelle vers l'alternance, l'apprentissage, la banque des stages. On peut quand même s'interroger sur un certain nombre d'acteurs qui ne sont pas présents dans ce premier rapport, peut-être le sont-ils par ailleurs. On peut constater par exemple, que ne sont pas cités des acteurs du monde sportif, du monde culturel, de la culture artistique, culture scientifique et technique que dans la Ville de Montbéliard, on a de nombreuses ressources qui permettent d' étoffer cette offre et, à notre sens, peut-être de créer aussi davantage de mixité sociale et scolaire et que donc, on s'interroge sur la place que vous voudrez accorder aux acteurs du monde sportif et culturel dans la Cité Éducative.

Madame le Maire

Alexandre va vous répondre.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

La pédagogie, c'est l'art de répéter. Donc, je vais répéter. La Cité Éducative, elle se met en place en deux temps. D'abord le fonds d'amorçage. Le fonds d'amorçage, on valorise et on met en place ce que l'on peut mettre en place dans les mois qui suivent, justement, la première signature. C'est quelque chose à part, c'est une enveloppe spécifique, dédiée. Et ce que l'on pouvait mettre en place tout de suite et très rapidement avec l'ensemble des structures, c'était, justement, l'insertion professionnelle, l'accompagnement sur les stages, sur la recherche de stages, avec des structures qui étaient déjà disponibles et des dispositifs qui étaient aussi existants. Entre temps, et ce sont justement les propos de cette convention pluriannuelle, cette convention triennale, qui nous permettait de travailler avec l'ensemble des associations, l'ensemble des acteurs de terrain : culturels, associatifs, jeunesse, sportifs et autres... les médiateurs, les services de la Ville aussi, pour justement proposer un ensemble de projets. Et après, vous savez que vous avez aussi la navette, il y a ce que l'on propose, ce qui est retenu, ce qui est amendé, ce qui est retravaillé, et les services de l'Etat qui nous font d'autres propositions, et puis on est, Monsieur LANÇON l'a souligné tout à l'heure, nous sommes un territoire très spécifique en France parce que sur les 80 territoires « Cités Éducatives » qui ont été retenus, nous sommes les seuls à être sur deux villes : Bethoncourt et Montbéliard. Donc, là, vous parlez, très certainement, du point n° 11 « Passerelle vers l'alternance, banques de stages, accompagnement des élèves décrocheurs vers l'emploi et tout ça », cela fait partie de la première partie qui est le fonds d'amorçage. Le fonds d'amorçage, c'est vraiment ce qui devait avoir lieu dans les trois ou quatre mois qui suivaient la première enveloppe.

Et l'enveloppe qui suivait, devait normalement se mettre en place à partir de septembre, pour la rentrée scolaire 2020, la rentrée scolaire 2021 et la rentrée scolaire 2022, où là, les actions que vous avez soulignées, dans ce cadre-là, justement, on va pouvoir travailler sur ce type d'action avec l'ensemble des partenaires.

J'en profite pour expliquer aussi les Cités Éducatives, tout à l'heure, on disait qu'il a déjà un certain nombre de choses qui existent, oui, mais le problème, c'est que jusqu'à maintenant, l'ensemble des acteurs du terrain au niveau de l'éducation travaillaient de façon très cloisonnée. Chacun dans son coin avec des objectifs en commun et forcément, les choses sont remontées à un plus haut niveau, l'Éducation Nationale a commencé à faire amende honorable. Monsieur SOMMER disait que l'Éducation Nationale a parfois du mal à travailler avec les acteurs du terrain, mais les acteurs du terrain ont parfois aussi du mal à travailler avec l'Éducation Nationale parce que les choses sont trop cloisonnées. Et là, il y a une volonté de décroisonner les dispositifs de terrain, de faire travailler les gens ensemble sur des objectifs communs et créer une espèce d'émulation. Et c'est cela l'objectif des Cités Éducatives, ce n'est pas le Saint Graal, mais cela va nous permettre justement, peut-être, de travailler nos méthodes, notre façon de travailler sur ces objectifs que l'on s'est fixés et qui relèvent de la vie dans les quartiers et des personnes les plus en difficulté.

Madame le Maire

Monsieur LANÇON.

Monsieur Éric LANÇON

Monsieur l'Adjoint à l'éducation, vous confondez l'objectif et les moyens de la pédagogie. L'objectif de la pédagogie, ce n'est pas du tout de répéter, c'est un moyen pour faire accéder, pour qu'un élève se sépare de son maître. J'arrête de donner des leçons !

Monsieur Alexandre GAUTHIER

On ne va pas jouer sur les mots !

Monsieur Éric LANÇON

Mais c'est important, parce que vous répétiez à Sidonie... Bien sûr, la répétition est importante, mais ce n'est pas l'objectif.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Vous êtes un peu taquin !

Monsieur Éric LANÇON

Au-delà de cette boutade un peu facile, je vais faire la liaison avec ce que Myriam CHIAPPA nous a dit sur ce moment-là. Alors, l'histoire bégaye, trois mois après, vous vous souvenez, le 10 mars, vous aviez également, je me souviens très bien, installé un couvre-feu. Je m'en souviens très bien...

Madame le Maire

Moi aussi, je m'en souviens, Monsieur LANÇON !

Monsieur Éric LANÇON

Oui, je dis que je m'en souviens, parce que nous étions un certain nombre de responsables. Alors cette fois-là non, d'accord ? Puisque vous aviez écrit noir sur blanc qu'Éric LANÇON était responsable de...

Madame le Maire

Non, je n'ai pas parlé d'Éric LANÇON !

Monsieur Éric LANÇON

Trois mois plus tard, c'est un autre couvre-feu dans un autre quartier. Vous savez très bien, qu'à un moment donné, on aurait été à votre place, on l'aurait peut-être fait. Ce n'est pas du tout une critique ou quoi que ce soit. Les avis sont très partagés sur les couvre-feux parce qu'on remarque de plus en plus des 13 ans, 16 ans, il y en a de plus en plus, il y a même des syndicats de polices qui disent : « La répression est un échec à la prévention », « Je pense qu'il vaudrait mieux miser davantage sur le travail des associations », c'est ce que vous disiez également, vous en avez fait l'argumentaire. Et je cite assez souvent cette citation du patron des gendarmes de Franche-Comté qui a quitté la Franche-Comté le 30 juin 2019, qui déclarait à l'Est Républicain, c'est un Général de Gendarmerie : « Ce qui permet de mettre les gendarmes au chômage, c'est l'éducation, l'instruction et la culture, c'est important à mes yeux ». La Cité Éducative, comme vous le disiez Monsieur GAUTHIER, elle va aussi essayer de répondre à cela. Mais il y a un deuxième point sur lequel je suis régulièrement intervenu, je ne vais pas faire la liste qui serait sûrement non-exhaustive, mais soyez très vigilante, soyons très vigilants à tout ce que l'on peut dire, à tout ce que l'on peut faire. Exemple : le café du Romarin qui est fermé, je pense, je n'ai qu'un exemple, parce que c'est le dernier en date, si on habitait à la Petite-Hollande, on se rendrait bien compte que malgré tout, on devient un quartier de plus en plus difficile à vivre. J'y ai vécu un certain temps, j'en suis parti. On peut reprendre la liste. Je vous avais interpellé, il y a cinq ans sur le gymnase Brossolette, parce qu'il me semblait que c'était un élément structurant, c'en est loin. Ce sont, malgré tout, des messages que l'on envoie qui peuvent s'accumuler. On ne va pas rentrer dans une polémique, mais soyons tous ensemble très attentifs à ce que nous faisons pour tous les Montbéliardais. Si on fait la liste des investissements, vous avez dit que l'on mettait de l'argent, oui, les crédits ANRU ont augmenté de 700 000 € en trois ans, par exemple. Si on a des crédits ANRU, c'est bien parce que l'on a un certain nombre de quartiers en difficulté. Il ne faudrait pas que chacun d'entre nous, mais surtout vous, puisque vous êtes aux commandes, s'exonère aussi de cette grande partie de prévention et de réparation. La réparation derrière ; oui, d'accord, on met des TIG, ce que vous faites peut-être, ou ce que vous allez faire. Je voulais insister là-dessus, soyons très attentifs, notre slogan c'était « écologiques et solidaires » à cette solidarité, qui passe aussi par les paroles, par cette confiance qui existe de moins en moins. Et j'ai un peu peur pour la suite, ce n'est pas spécifique à Montbéliard.

Madame le Maire

Monsieur LANÇON, on est d'accord. On dit à peu près la même chose, que la prévention est extrêmement importante. Et je répète que nous faisons beaucoup, beaucoup de choses dans ces quartiers. Vous savez, il y a des quartiers de même taille, ce n'est pas une consolation, mais une constatation, qui vivent beaucoup moins bien que le nôtre et moi, je tiens absolument à préserver la qualité de vie des habitants. Parce que si on veut de la mixité sociale, ce que tout le monde réclame à

cor et à cri, ce n'est pas en acceptant qu'il y ait des rodéos et des actes délictueux, de délinquance, de vols, de violences urbaines... C'est justement en l'empêchant. Cela passe par deux jambes, deux pieds : la répression, la sanction quand cela va trop loin et l'éducation. Mais l'éducation prend beaucoup, beaucoup plus de temps et l'un ne va pas sans l'autre.

Quant au collège Lou BLAZER, aujourd'hui, pas de nouvelles fraîches, je ne sais pas si Priscilla BORGERHOFF en a, si tu peux nous dire quelque chose, en tout cas en ce qui nous concerne, non, mais je pense que maintenant, la fin de l'année arrivant et la vie reprenant à peu près son cours normal, cela devrait cette fois-ci avancer.

Madame Priscilla BORGERHOFF

Juste une précision, les Algeco vont être mis en place durant l'été par le Conseil Départemental et on est toujours dans l'attente de savoir si on va avoir une ouverture de sixième à la rentrée. On serait entre six et sept sixièmes.

Madame le Maire

Dès que l'on aura un peu plus de précision, on ne manquera pas de vous le dire. Je pense qu'au prochain Conseil Municipal qui aura lieu le 6 juillet, on pourra évidemment vous apporter des précisions et des informations plus importantes qu'aujourd'hui.

Monsieur TISSOT.

Monsieur Philippe TISSOT

Je voulais juste dire une petite chose. Si vous voulez avoir des informations beaucoup plus précises, il suffit de contacter le Principal parce que lui connaît sa structure depuis le mois de janvier.

Madame le Maire

Dès que l'on aura des informations, on vous le dira. Nous allons voter sur cette question n°12. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	35
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°13 « Lumières de Noël 2020 – Patinoire temporaire – Gestion – Délégation de Service Public (DSP) – Election des membres de la commission DSP ». Christine SCHMITT.

13. LUMIÈRES DE NOËL 2020 – PATINOIRE TEMPORAIRE – GESTION – DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) – ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DSP

Madame Christine SCHMITT présente la question :

Le Conseil Municipal a acté le principe d'une Délégation de Service Public, c'est quelque chose que tous les anciens élus connaissent, pour la gestion de la patinoire pendant la période des Lumières de Noël.

Les dispositions relatives à la Délégation de Service Public, prévoient qu'une commission est chargée d'ouvrir les plis des candidatures, de dresser la liste des candidats qui seront amenés à présenter une offre et de donner un avis sur ces offres.

Il s'agit donc de désigner la commission de Délégation de Service Public pour la patinoire en procédant à l'élection de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants de l'assemblée délibérante.

Madame le Maire

Christine SCHMITT sera désignée Présidente par arrêté ;
Les titulaires sont :

- Mme Alixia BEAUTÉ
- Mme Nora ZARLENGA HAGA
- M. Gilles MAILLARD
- M. Frédéric ZUSATZ
- M. Bernard LACHAMBRE

Les suppléants sont :

- Mme Hélène HENRIET
- M. François CAYOT
- Mme Evelyne PERRIOT
- Mme Gisèle CUCHET
- Mme Sidonie MARCHAL

Si vous êtes d'accord, nous allons voter à main levée. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Nous allons voter sur cette question n°13. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	35
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°14 « Subvention exceptionnelle – Association Commerces Acteurs Economiques Montbéliard (CAEM) ». Christophe FROPPIER.

14. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – ASSOCIATION COMMERCES ACTEURS ÉCONOMIQUES MONTBÉLIARD (CAEM)

Monsieur Christophe FROPPIER présente la question :

Ne rangez pas vos affaires tout de suite, c'est la dernière question !

L'association CAEM s'est engagée dans une action de dynamisation commerciale nommée « Signé Montbé, la carte ». Cette action vise à développer un programme de fidélisation de la clientèle via une plateforme internet regroupant les commerçants Montbéliardais et permettant :

- La délivrance d'une carte de fidélité aux clients
- La mise à disposition d'un site de vente en ligne
- La création de chèques-cadeaux directement en boutique
- L'accès à un forum pour échanger entre commerçants
- Le développement de moyens de communication (campagnes mails/SMS) à destination des clients
- L'accès à outil de suivi (fichier client, statistiques)

Chaque commerçant aura à sa disposition une tablette et un support de tablette.

Il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 27 120 € qui correspond à 80 % du montant total des dépenses, soit 33 900 € réparti de la façon suivante :

- Achat du matériel pour 11 600 €
- L'abonnement de 12 mois pour 11 520 €
- Plan de communication pour 4 000 €

Madame le Maire

Des questions ? Je n'en vois pas ? Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	35
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Nous avons fini le Conseil Municipal, mais avant que vous partiez je voudrais vous proposer une motion de soutiens aux commerçants de Montbéliard, que je demanderai à Christophe de lire, mais avant, nous allons voter sur le principe de voter la motion. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Christophe, tu as la parole.

MOTION DE SOUTIEN AUX COMMERÇANTS DE MONTBÉLIARD

Monsieur Christophe FROPIER présente la question :

Nos commerces et entreprises, hors secteur alimentaire, ont été contraints à une fermeture administrative du 14 mars au 11 mai 2020. Les restaurants et cafés, eux, jusqu'au 2 juin 2020.

Cette fermeture a généré une perte brutale de chiffre d'affaires, alors que parallèlement, de nombreuses charges demeuraient à payer, notamment les commandes fournisseurs à solder ou pour certains le loyer commercial maintenu en totalité. Cette situation a durement impacté les trésoreries des acteurs économiques, notamment les commerçants, artisans, professions libérales. Pour certains d'entre eux, c'est la pérennité de leur activité qui est remise en cause.

Le Gouvernement a agi, à travers notamment les dispositifs de chômage partiel ou d'indemnisation directe ; la Région Bourgogne Franche-Comté, Pays de Montbéliard Agglomération et la Ville de Montbéliard ont aussi pris un certain nombre de mesures d'aides. Les banques se sont aussi mobilisées pour proposer des dispositifs de soutien.

En revanche, il n'en est pas de même pour les assureurs, qui dans la majorité des cas ont refusé d'intervenir pour ce qui concerne les pertes d'exploitation.

Or, il appartient aussi aux assurances d'accompagner leurs clients (commerçants, entrepreneurs, professions libérales), afin de leur apporter un soutien économique et d'assouplir les conditions d'indemnisation des pertes d'exploitation sur la période de fermeture administrative.

Le Conseil Municipal affirme par cette motion son entier soutien aux commerces et entreprises dans leurs demandes aux assureurs, et enjoint ceux-ci de mettre en œuvre les dispositions adaptées afin d'apporter des solutions aux commerçants et entrepreneurs pour leur assurer une pérennité.

Madame le Maire

Y a-t-il des remarques ? Non.

Pour	:	35
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Nous soutenons nos commerçants et cette motion permet de soutenir de manière indirecte les différents commerçants, tous, mais bien sûr ceux qui sont restés encore plus longtemps fermés que les autres : les bars, les restaurants. Les commerçants vont souffrir. On n'est qu'à la moitié de l'année 2020 et on voit que les choses pour la collectivité ne se sont pas trop mal passées, mais que les entreprises, le monde du privé et le monde commercial vont au-devant de véritables difficultés. Nous serons présents chaque fois que nous le pourrons pour accompagner ces commerces et ces entreprises en difficulté, aux côtés de l'Agglomération, du Département, de la Région, de l'État, mais les mois qui arrivent vont être décisifs pour certains d'entre eux et cette motion permet de les soutenir de manière indirecte.

Christophe, tu voulais dire quelque chose ?

Monsieur Christophe FROPIER

Oui, peut-être donner le sens, même si vous l'avez compris, de cette motion. Aujourd'hui, toutes les mesures qui ont été prises par le Gouvernement et les collectivités finalement, c'est soit un prêt, garanti par l'État qui va permettre aux entreprises, aux commerçants d'avoir tout de suite de la trésorerie, mais cela reste un prêt. Un prêt à un moment donné, il va falloir le rembourser, cela sera le cas dans douze mois. Les autres mesures qui ont été prises par les collectivités permettent aux commerçants, aux entrepreneurs de ne pas toucher leur trésorerie pour payer des loyers, pour payer des cotisations qui allaient être à régler. Cette motion intervient sur les assurances. La perte d'exploitation, c'est le meilleur moyen, en tout cas, le seul moyen aujourd'hui, qui va permettre aux commerçants d'avoir de la trésorerie en direct sur leur compte bancaire. Aujourd'hui, on le sait, certaines assurances ont joué le jeu en octroyant une perte d'exploitation pour les commerces, les restaurateurs ou les bars. Elles restent encore très peu à avoir fait ce choix et je crois qu'il y a des mesures qui sont en cours avec la CATEX, il y aura probablement un fond de 2 Md€ qui va être proposé à Bercy cette semaine, mais je crois que même 2 Md€ aujourd'hui, il faudra le chiffrer sur les petits commerces. Certaines assurances ont été capables d'amener de la trésorerie importante pour les restaurateurs, d'autres un peu moins, mais cela a permis de payer les factures et les fournisseurs, je crois qu'il faut que l'on insiste là-dessus pour soutenir nos commerçants.

Madame le Maire

Monsieur LACHAMBRE.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Très rapidement, je crois que l'on ne peut qu'être d'accord avec le principe de cette motion. Et dire que cette motion qui s'adresse exclusivement au secteur de l'assurance, je pense que c'est important de les mettre devant leurs responsabilités parce que les assureurs ne sont pas simplement là pour récolter des primes, ils sont là aussi pour accompagner les gens qui ont souscrit des assurances qui se trouvent dans les difficultés. Nous sommes entièrement d'accord avec vous.

Madame le Maire

Monsieur SOMMER.

Monsieur Denis SOMMER

Juste quelques remarques. Les dispositifs de l'État vont continuer à s'améliorer. Il y a eu des débats sur la question du chômage partiel dans la dernière période, est-ce qu'on allait diminuer la participation de l'État ? C'est-à-dire que le dispositif reste, mais la participation de l'État est moins importante et donc plus de participations pour les employeurs. La décision a été prise après de multiples débats, le dispositif qui existe aujourd'hui, ne sera pas remis en cause. Et donc, cela, c'est plutôt une bonne nouvelle.

Moi ce que j'entends des relations régulières que nous avons avec Bercy, c'est une profonde écoute. Je pense que le prochain chantier, c'est celui des charges sociales. Pour le moment, il ne pouvait pas y avoir d'autres dispositions prises que celles-là, c'est-à-dire que l'on reporte de deux, trois, quatre mois, le paiement des charges, mais on fait de la dette supplémentaire, puisqu'elle va arriver avec le

remboursement des prêts garantis... Notamment, sur toutes les activités qui ont été fermées de manière administrative, là, la question de l'annulation du paiement des charges est clairement posée dans le débat et je pense que sans préjuger de la décision qui va être prise, on va vers une solution en tout ou partie qui va ressembler à cela. En tout cas, je le souhaite et on plaide pour cela avec de nombreux députés. Peut-être que d'ailleurs, le 6 juillet, lors du prochain Conseil Municipal, on aura une nouvelle motion, parce que là, on est dans une étape du débat avec les assureurs, et puis on va faire bouger les textes et tout cela pour pouvoir serrer un peu plus les boulons et puis peut-être que la prochaine étape, c'est l'abaissement des charges. Il y aurait une position de notre Conseil Municipal, unanime, comme aujourd'hui, sur une question comme celle-là, c'est-à-dire l'annulation au moins pour les activités qui ont été fermées de manière administrative, très sincèrement, je ne serais pas vexé si on le faisait. Je suis le premier à la voter.

Madame le Maire

Merci.

Gilles MAILLARD.

Monsieur Gilles MAILLARD

Vous parlez des charges sociales liées aux salariés ou liées à l'exploitant de l'entreprise qui pourraient éventuellement être annulées ?

- Intervention inaudible de M. Denis SOMMER -

Monsieur Gilles MAILLARD

N'encouragez pas l'annulation des charges sociales. Les charges sociales que l'on paye actuellement, c'est une provision sur les bénéfices à venir. Qu'il y ait une suspension, un report, je veux bien, mais si on annule les charges sociales pour que des entreprises qui ont réalisé cette année, du bénéfice n'aient pas de charges sociales à payer, je ne comprends pas. Ce qu'il faut mettre en place, c'est un report pour ne pas étouffer les entreprises aujourd'hui, mais l'annulation des charges sociales, elle interviendra toute seule au moment du bilan de l'année 2020 qui sera fait au début de l'année 2021. Je parle des charges sociales de l'exploitant de l'entreprise, pas du salarié, les charges sociales du chef d'entreprise seront automatiquement annulées dans les entreprises qui n'auront pas de bénéfice, alors que les entreprises qui continueront à faire du bénéfice en 2021, je ne vois pas pourquoi on leur supprimerait le paiement des charges sociales.

Madame le Maire

Monsieur SOMMER.

Monsieur Denis SOMMER

C'est pour cela que je dis que le dispositif, l'idée même de l'annulation est dans les têtes aujourd'hui. Est-ce que cela doit valoir pour toutes les entreprises dans les mêmes conditions ? Évidemment non. Il y a des secteurs comme le numérique, par exemple, où ils vont peut-être faire la meilleure année, depuis la crise de 2008/2009. On ne va pas annuler les charges pour tout le monde. Par contre il y a des secteurs spécifiques où la question va être posée. Il y aura des mesures à adapter.

Madame le Maire

On verra au prochain Conseil comment les choses auront évolué. Ce Conseil est fini, je vous donne rendez-vous, normalement, ici même, sauf à ce que l'on soit re confinés.

Philippe DUVERNOY voulait prendre la parole.

Monsieur Philippe DUVERNOY

Je ronge mon frein depuis le début du Conseil. Je voudrais m'exprimer. C'est toujours un exercice périlleux d'introduire un sujet qui n'est pas à l'ordre du jour, mais Éric LANÇON, m'ayant entrouvert la porte au début du Conseil en citant un article du magazine l'Essentiel, par lequel Madame le Maire confirmait qu'elle était candidate à la présidence de PMA, je voudrais, non pas interpellé, cela ne se fait pas entre collègues du Conseil, mais poser une question aux deux têtes de liste, en l'occurrence Éric LANÇON et Denis SOMMER qui ont déclaré tous les deux et écrit dans leur publication que très naturellement le Maire de la ville centre, devait être le Président de PMA, je voudrais savoir s'ils réitèrent leur propos et je serais très heureux de les entendre réitérer ces propos en public et nous dire qu'ils soutiendront la candidature de Madame le Maire.

Madame le Maire

Merci. La question est posée, nous attendons la réponse.

Monsieur Éric LANÇON

On vous répondra le 6 juillet, puisque les élections ont lieu le 11 juillet, je crois. Je vais voir avec mes collègues, puisque l'on est dans un groupe, on va discuter et voilà. On va bien se souvenir de ce que nous avons écrit, évidemment. Moi, à titre personnel, je ne serai pas candidat, cela, je peux vous l'assurer. Pour le reste, nous allons en discuter et on vous rendra une réponse le 6 juillet quand les futurs candidats, Madame le Maire l'est peut-être, je ne le sais pas, je connais déjà un candidat, même deux, donc, on verra le 6 juillet.

Madame le Maire

Monsieur LANÇON, vous n'avez pas lu le journal, c'est étonnant puisqu'il y a eu à la fois, notre journal local l'Est Républicain et puis vous m'avez reproché d'avoir écrit dans un journal Municipal que j'étais candidate, donc vous avez bien vu que je l'étais.

Monsieur Éric LANÇON

Oui, on a déjà entendu des candidats, qui sont venus nous exposer leur programme.

Madame le Maire

Cela, c'est autre chose !

Monsieur Éric LANÇON

Mais c'est important quand même !

Madame le Maire

Oui, on est d'accord.

Monsieur Éric LANÇON

Mais on espère que la ville de Montbéliard sera fortement représentée dans l'exécutif de PMA.

Madame le Maire

Si vous êtes cohérent avec vous-même, vous savez comment vous devez voter. Puisque vous avez dit, redit, écrit et réécrit, donc sauf à vous déjuger...

Monsieur Éric LANÇON

Non, pas écrit et réécrit, non pas jusque-là !

Madame le Maire

Je vais vous montrer, j'ai des preuves !

Monsieur LACHAMBRE.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

C'est une question qui est sans doute beaucoup plus légère que celle que l'on vient d'aborder, mais je pense que le diable se cache dans les détails. Tout le monde s'est prévalu du fait que l'écologie est quelque chose d'important, vous y compris et je m'en félicite. Et je souhaiterais que dans ce contexte-là, pour le prochain Conseil, on n'ait pas de bouteilles d'eau en plastique avec des verres en plastique. Je sais qu'il y a des questions d'ordre sanitaire...

Madame le Maire

Voilà, vous avez la réponse !

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Peut-être que l'on pourrait étudier les choses, de façon à ce que cela puisse se faire. En général, ce n'est pas tellement en buvant de l'eau que l'on rencontre des problèmes d'ordre sanitaire ceux qui sont là entre autres. Je crois que c'est Véolia qui avait fait cadeau à la PMA de cruches.

Madame le Maire

Habituellement au Conseil Municipal nous avons toujours des pots à eau pour se désaltérer et là, crise sanitaire oblige, nous avons des bouteilles, mais cela n'est pas l'habitude de la maison.

Bonne soirée à tout le monde.

REPERTOIRE ALPHABETIQUE

<u>Numéro/Date</u> <u>Délibération</u>		<u>Pages</u>
- C -		
2020-15.06-1	Conseil Municipal – Règlement Intérieur	2
2020-15.06-2	Commissions Municipales - Création et nomination des membres	4
2020-15.06-11	Cité éducative – Avenant au « protocole de partenariat relatif au plan d'actions d'amorçage de la Cité éducative du Pays de Montbéliard »	20
2020-15.06-12	Cité éducative – Signature d'une convention triennale	24
- E -		
2020-15.06-8	Elus municipaux – Droit à la formation	17
2020-15.06-9	Elus municipaux – Remboursement de frais	17
- L -		
2020-15.06-13	Lumières de Noël 2020 – Patinoire temporaire – Gestion – Délégation de Service Public (DSP) – Election des membres de la commission DSP	29
- M -		
2020-15.06-10	Mise à disposition de véhicules de service auprès du personnel communal et du Maire	18
2020-15.06-1 (motion)	Motion de soutien aux commerçants de Montbéliard	31
- R -		
2020-15.06-3	Représentation du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de SEDIA	6
2020-15.06-4	Représentation du Conseil Municipal à la SPL Territoire 25	7
2020-15.06-5	Représentation du Conseil Municipal au Conseil de surveillance du Centre Hospitalier Nord Franche-Comté	7
2020-15.06-6	Représentation du Conseil Municipal au Syndicat Intercommunal du gaz du Pays de Montbéliard	8
2020-15.06-7	Représentation du Conseil Municipal à différents organismes	10
- S -		
2020-15.06-14	Subvention exceptionnelle – Association Commerces Acteurs Economiques Montbéliard (CAEM)	30
	Procès-verbal du Conseil Municipal du 15 juin 2020	36